

## Justice distributive et équité territoriale

Véronique Thireau, Maître de conférence, Université de Nîmes, [veronique.thireau@unimes.fr](mailto:veronique.thireau@unimes.fr)

La communication proposée aujourd'hui s'intitule *Justice distributive et équité territoriale*.

Elle a un caractère éminemment programmatique dans la mesure où ce qui est présenté aujourd'hui n'est qu'une infime partie, qu'un point de départ d'un programme plus vaste et plus ambitieux qui vise à procéder *au calcul d'indicateurs de développement culturels* à un *niveau infranational*. Et c'est précisément le choix de ce niveau qui fait l'originalité de cette recherche car, vous le savez aussi bien que moi, de nombreuses mesures existent mais au niveau national voire international dans la lignée des travaux d'Amartya Sen, nous y reviendrons, de Terry Mac Kinley ou Prasanta Pattanaik (UNESCO, PNUD).

Ces indicateurs ont pour vocation de comparer les niveaux de satisfaction des besoins des individus entre les différents espaces composant un territoire. Ils interrogent donc les procédures d'action collective en matière culturelle et leurs résultats : *Et on pourrait résumer cela avec une formule : Quels choix, pour qui et quels conséquences ?*

Mener à bien cette ambition méthodologique suppose notamment d'investir deux axes de réflexion :

- l'un théorique, convoquant les théories de la justice, les questions relatives à l'éthique économique quant à l'égalité souhaitable avec une mise en perspective des responsabilités individuelles et des responsabilités collectives,
- l'autre méthodologique (statistique) permettant de calculer les « libertés » dont disposent les individus dans leur espace de vie pour satisfaire leurs besoins dans le domaine de la culture (puisque c'est à cela que nous sommes sensés aboutir). Cet aspect ne sera pas abordé ici et nous nous cantonnons à avancer dans l'explicitation du premier axe.

Par ailleurs, ce programme de recherche, on l'a dit, a pour finalité de construire des indicateurs culturels et donc de mesurer la contribution de la culture au bien-être humain suggère de savoir *de quoi l'on parle* lorsqu'on évoque la culture et surtout dans ce cadre infranational qui est le nôtre. J'évacuerai pour l'heure cette question là car elle suppose un

travail en soi pour caractériser non la culture elle-même mais les biens culturels sous un angle économique. Dans l'immédiat nous resterons dans une logique de culture qui va des modes de vie en général à des expressions artistiques, musicales, littéraires. Par contre j'insisterai sur le fait que le **bien-être que cette culture suppose** fait référence à des conceptions certes intellectuelles et esthétiques mais aussi et surtout à des conceptions politiques et sociales où s'inscrivent *deux objectifs majeurs* que sont :

L'absence de discrimination

La participation à une vie communautaire

Notre souhait est donc de contribuer à l'élaboration d'une Métrique (voir R. Salais), d'un outil d'observation de l'action publique plus pertinente que la performance voire l'efficacité et qui offre une alternative aux approches traditionnelles fondées sur :

- des quantités d'équipement
- des taux d'accès
- des montants de dépenses effectuées.

Au delà du quantitatif il est question de se diriger vers une analyse plus qualitative répondant aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les ressources dont disposent les individus, comment parviennent-ils à les mobiliser et comment l'action publique aide à cette mobilisation ?
- Comment rendre compte de l'articulation entre facteurs individuels, environnementaux et sociétaux pour analyser les possibilités réelles, et pas seulement formelles, des individus dans leur accès à la culture ?

Ces choix invitent à interroger deux concepts : le concept d'éthique d'une part, celui de responsabilité d'autre part.

## **I – L'éthique.**

En ce qui concerne l'éthique proprement dite, on peut avancer dans deux directions : On peut tout d'abord se demander si l'éthique a un sens en analyse économique et si elle en fait partie. On peut ensuite préciser son rôle dans ce type d'analyse et voir de quelle éthique on parle. Nous verrons que justement, l'économie a opéré un glissement progressif d'une éthique du bien à une éthique du juste.

On considère bien souvent que la théorie économique standard repose sur une conception de l'« individu » qui est dit « désaliéné » de toute morale. Il maximiserait sa satisfaction sans se soucier de la satisfaction d'autrui. Dans le meilleur des cas, la morale et donc le souci de l'autre (altruisme = calcul sur l'autre qui peut être bienveillant ou malveillant d'ailleurs) peut devenir l'objet d'un calcul rationnel et être comme telle internalisé dans la fonction d'utilité (l'être rationnel est opportuniste). C'est du reste la différence entre l'utilité (on intègre son revenu mais aussi celui des autres) et l'ophélimité (fonction d'indépendantes).

Malgré ce, un décryptage attentif des théories montre que le calcul économique n'est pas simplement un calcul sur les biens mais qu'il implique nécessairement la relation à autrui.

Malheureusement, il n'est pas possible de passer toutes les théories en revue mais on peut dire simplement, et même s'il y a débat, que nombre d'auteurs s'accordent à penser qu'il y a tout de même une éthique implicite dans la théorie économique qui est une éthique du bien, une éthique pratique dite de bonne gouvernance. La philosophie libérale voit d'ailleurs dans la CPP une pratique vertueuse qui, nous dit-on purifie l'économie de ses tendances amORAles et autorise la réalisation du bien.

Quoiqu'il en soit le problème qui demeure à nos yeux et qui fait que l'on ne peut adopter ici une position utilitariste, tant cardinale (Bentham) qu'ordinaire (Pareto), c'est que ces outils sont indifférents à la question d'une distribution égalitaire. On reste dans une logique arithmétique des peines et des plaisirs sans se soucier de la répartition entre individus.

Il faut donc savoir à quel moment l'économie va intégrer des préoccupations redistributives en termes de répartition des ressources et à partir de quand (ou plutôt de qui) on va procéder à

un calcul altruiste qui ne considère pas l'autre comme un bien que l'on peut sacrifier au bénéfice d'un autre bien.

La réponse est relativement claire : c'est résolument à partir des écrits de John Rawls (1971) que l'économie va être capable de réaliser le passage d'une éthique considérée comme une obligation (contrainte internalisée, on adopte la conduite attendue par la société) à une éthique qui devient une volonté, un engagement. L'homo-œconomicus devient une personne et on passe d'un être kantien (concerné par la moralité de sa propre action) à un être dit superkantien c'est à dire un être qui est concerné par la réalisation de l'objectif final. De la même manière on dépasse alors la compassion (voir Edgeworth FY, 1881) pour s'inscrire dans l'engagement, engagement qui va être défini par A. Sen. En deux mots, la compassion, c'est « l'influence qu'exerce la situation d'un individu sur le bien être de celui qui s'en soucie » (Ballet, Mahieu 2003). *A contrario*, l'engagement est dénué d'intérêt personnel et consiste en la recherche, pour elle même, d'une action considérée comme morale. La mise en valeur de ce second sentiment va ouvrir une seconde voie d'exploration de l'altruisme, et partant de l'éthique, dans l'analyse économique

Ce passage d'une éthique du bien à une éthique du juste est notamment marqué par la prise en compte de l'individu en tant que personne. On l'a dit c'est à partir des écrits de Rawls que l'on observe ce changement de perspective même si on ira plus loin encore avec A. Sen. En effet, A. Sen rompt avec l'analyse économique usuelle car s'il admet traiter encore d'un humain incomplet, il se centre sur un être qui n'est pas uniquement rationnel mais qui a la possibilité d'être raisonnable et, plus encore responsable. A. Sen va donc contribuer, et c'est en cela que ses travaux nous intéressent, à l'élaboration d'une nouvelle ligne de partage entre responsabilités individuelles et responsabilités collectives.

**II – La responsabilité ou *Mieux vaut être un homme insatisfait qu'un porc satisfait*** (John Stuart Mill qui a déjà au contraire de J. Bentham une idée qualitative du plaisir).

La prise en compte de la responsabilité en science économique doit beaucoup à A. Sen mais également à J.E. Roemer (1996), deux auteurs que l'on place souvent dans des catégories voisines en matières de justice distributive et ce, même si on trouve ça et là des écrits qui font état de nuances dans leur perceptions respectives de la responsabilité (H. Igersheim, 2007).

Retenir l'idée d'une responsabilité prioritaire n'interdit pas le calcul économique, elle le hiérarchise. Elle modifie la procédure de décision économique en revisitant le lien entre rationalité, raison, et responsabilité.

Les théories modernes de la justice dites post welfaristes s'interrogent (et parfois s'affrontent) sur deux points : le premier point consiste en la détermination de l'objet à égaliser (pour nous ici la culture, nous avons déjà évoqué cela, je n'y reviens pas aujourd'hui), le second point consiste à mettre en évidence les facteurs qui relèvent de la responsabilité d'un individu et ceux pour lesquels il ne peut être incriminé (le *justice cut* portant la distinction).

Ce découpage a des implications pratiques en matière d'action collective et notamment en termes de tarification des services collectifs (Fleurbaye et Trannoy 1998) :

- soit notre individu (ou ménage) n'est pas réputé responsable de telle ou telle situation et alors le « handicap » qu'il subit fera l'objet d'une compensation. Le principe de compensation ainsi défini concerne des inégalités illégitimes.
- soit on applique le principe dit de récompense naturelle qui laisse libre cours à la rétribution résultant du juste produit des responsabilités de chacun. L'individu supporte alors intégralement les répercussions des actes dont il est jugé responsable.

Dans le cas qui nous préoccupe (le niveau infranational), on peut considérer qu'habiter dans certaines zones (milieu rural...) constitue un handicap (enclavement, éloignement de la ville et de ses équipements culturels par exemple). Ce faisant vouloir compenser un individu, un ménage, voire une entreprise pour ce handicap, c'est finalement ne pas le tenir pour responsable de sa localisation. Alors que l'on peut argumenter en disant que si un individu choisit ce qu'il appelle un « cadre de vie », il ne peut dans le même temps invoquer la question des inégalités qui devient alors illégitime au sens de la responsabilité.

Donc toute la question qui émerge au travers de cet exposé est de savoir si finalement **un individu peut ou non être tenu pour responsable de sa localisation.**

Cette question que nous ne pourrons éluder est intéressante dans la mesure où elle réinterroge toute l'économie spatiale et ses fameuses théories de la localisation qui de A. Lösch à A.

Weber en passant par J. H. Von Thünen se fonde sur des questions techniques de coûts, de distances, de quantité de population et non sur ce qui fonde les motivations et les choix des hommes.

### ***Bibliographie***

Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2006, *Equité et développement*, ESKA, Paris 2006.

Ballet J., Dubois JL., Mahieu FR., L'autre développement, le développement socialement soutenable, L'Harmattan, Paris, 2005. 129 pages.

Bazin Damien, *L'éthique économique*, Armand Colin, Paris 2006.

Fleurbaey M. et Trannoy A., « La péréquation territoriale en question », *Flux*, N° 31- 32, janvier- juin 1998, pp. 91-98.

Fleurbaey Marc, *Capitalisme ou démocratie ? L'alternative du XXIème siècle*, Grasset, collection Nouveau collège de philosophie, 2006.

Fleurbaey Marc, *Théories économiques de la justice*, Economica 1996.

*Formation Emploi*, Revue Française de Sciences Sociales, N° 98, Avril-juin 2007, N° spécial : *Pour une approche par les capacités*, CEREP, Marseille.

Gadrey J. et Jany Catrice F., *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La découverte, Paris, 2005.

Guenier B. et Lemaignan C., « L'émergence des territoires créatifs », *RERU* 2004 I, pp.135-146.

Igersheim Herrade, A. K. *Sen et J. E. Roemer : une même approche de la responsabilité ?* Philosophie Economique (Revue de), N° 14 2006/2, VUIBERT.

PNUD, Indicateurs de développement humain annuels.

Salais R. in *L'Economie Politique*, "Faut-il lire A. SEN ?", n°27, 3ème trimestre 2005 .

Seguier Michel, "Pour une qualité de développement", *Economie et Humanisme*, n°350, Octobre 1999.

Sen Amartya, *Rationalité et liberté en économie*, Odile Jacob, Paris, octobre 2005.

Sen Amartya, *Un nouveau modèle économique*, Odile Jacob, Paris, 2003.

Thireau V., *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires*, Paris, L'Harmattan, 1993.

UNESCO, Culture et développement, *Rapport mondial sur la culture*, Florence, Italie, 1999.

Vero Josiane, *Mesurer la pauvreté à partir des concepts de biens premiers, de réalisations primaires et de capacités de base*, Thèse EHESS, GREQAM, Aix-Marseille, février 2002  
280 pages.